

TITRE(S) VISE(S) & NIVEAU(X) DE FORMATION

- Attestation de formation «pêche maritime à pied à titre professionnel» (PMPTP) menant au certificat de capacité professionnelle correspondant
- Niveau V

TEXTE(S) DE REFERENCE

- Arrêté du 06 mars 2015 définissant le contenu du stage de formation conduisant à l'obtention de la capacité professionnelle «pêche maritime à pied à titre professionnel»

FINALITE(S)

- Reconnaissance d'une capacité professionnelle permettant d'exercer à titre professionnel
- Le certificat de capacité professionnelle PMPTP permet, à son (sa) titulaire, d'obtenir le permis de pêche national autorisant l'exercice du métier de pêcheur maritime à pied à titre professionnel et donc de vendre, en toute légalité et conformément aux réglementations en vigueur, le produit de sa pêche

PUBLIC(S) CONCERNE(S) & PREREQUIS FORMATION

- Toute personne désireuse d'exercer le métier de pêcheur maritime à pied à titre professionnel
- Aucun prérequis formation exigé

OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

- Au sortir de la formation, le (la) stagiaire aura connaissance de la réglementation liée à son activité, connaîtra les enjeux environnementaux, sociétaux de la pêche à pied. Il (elle) sera également capable d'exercer l'activité de pêcheur à pied à titre professionnel conformément à la réglementation, en maîtrisant les savoirs, savoir-faire scientifiques et techniques, d'assurer la gestion de son entreprise, d'organiser et de mener à bien sa pêche, d'assurer la vente et la valorisation de ses produits en tenant compte de tous les aspects réglementaires et sécuritaires (environnement, tailles, périodes, conservation hygiène...)

DUREE(S) ET MODALITE(S) DE FORMATION

- **203 h pour un parcours complet, hors options**
- Formation théorique et pratique dispensée en continu, en centre, en présentiel et en entreprise dans le cadre d'une période d'activité accompagnée, allant de 50h minimum à 90h, selon l'expérience du (de la) candidat(e)
- de 12 à 24 stagiaires

CONDITIONS D'ADMISSION AU(X) EPREUVE(S) ET DE DELIVRANCE DU TITRE

- Avoir suivi avec assiduité la formation
- Avoir satisfait aux épreuves des unités capitalisables constitutives de la formation PMPTP :
 - Evaluations en cours de formation (écrit ou oral) pour les unités d'enseignement général (UEG)
 - Examen avec délibération d'un jury pour les unités d'enseignement professionnel (UEP)
 - Ecrit : *présentation et notation d'un mémoire professionnel par les formateurs*
 - Pratique : *évaluation de la pratique professionnelle sur le terrain (période de stage)*
 - Oral : *soutenance orale du mémoire devant jury*



- Le (la) candidat(e) ayant validé chaque unité (système acquis/non acquis) est déclaré(e) admis(e)
- Le certificat de capacité professionnelle est délivré aux candidat(e)s ayant été admis(e)s et donne lieu à la délivrance, par les Affaires Maritimes, du permis de pêche national

PROGRAMME DE LA FORMATION

Unités		Objectifs	Contenus	Durées
Accueil		Présentation de la formation (équipe pédagogique, contenu, objectifs, modalités d'évaluation)		30 mn
Unités d'enseignement général (40h)	UEG 1	Situer les enjeux environnementaux, territoriaux et sociétaux de la pêche et s'adapter aux réglementations	Les principales mesures des politiques locales, nationales et communautaires règlementant la pêche Les principales réglementations d'ordre juridique et social de la pêche à pied et leurs conséquences sur l'entreprise et la pêcherie	20 h
	UEG 2	Maîtriser et combiner savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques permettant de comprendre les activités de la pêche dans le milieu	Facteurs physiques, chimiques, climatiques et hydrologiques des pêcheries Connaissances biologiques et écologiques concernant la pêche à pied Gérer la ressource	20 h
Unités d'enseignement professionnel et techniques (65 h)	UEP 1	Assurer la gestion technico-économique de l'entreprise	Suivi administratif et comptable Analyse des résultats de l'activité et anticipation de la variabilité des revenus	20 h
	UEP 2	Organiser et mener sa pêche	Organiser son activité de pêche Comprendre et adapter les techniques à sa pêche Pratiquer sa pêche en respectant environnement et règles d'hygiène et de sécurité Conduire une activité de pêche professionnelle adaptée au marché et/ou contexte régional S'assurer de la pérennité de son projet professionnel	25 h
	UEP 3	Assurer la mise en marché et la valorisation des produits	Identifier les acteurs de la filière pêche à pied Préparer, assurer la commercialisation des produits Adapter sa commercialisation au marché	20 h
Unités Optionnelles (1)	UEO 1*	<i>Informatique et communication appliquée à l'activité</i>		ND*
	UEO 2*	<i>Piloter son entreprise de pêche à pied</i>		ND*
	UEO 3*	<i>Piloter son navire (option obligatoire pour les pêcheurs avec navire)</i>		ND*
	UEO 4*	<i>Formation au plan de maîtrise sanitaire et à l'HACCP</i>		ND*
Période d'activité accompagnée		Stage en milieu professionnel ayant pour objectif de former aux techniques de pêche dans le respect des réglementations, de la gestion de la ressource et de l'ergonomie (2)		90 h maximum
Accompagnement et suivi du (de la) stagiaire			Visite entretien durant la période en entreprise	30 mn
			Accompagnement à la rédaction du mémoire	7 h
TOTAL HEURES (2), hors options				203 h

(1) Options non mises en œuvre dans le cadre de cette formation

(2) Cette durée peut-être revue à la baisse en fonction des acquis et profil du (de la) candidat(e). Dans ce cas précis, l'étude d'un positionnement préalable devra être soumise à la D.I.R.M. dont dépend le centre de formation

COÛT, HORAIRES, DATES & SITES DE FORMATION

- Consulter le calendrier des formations sur notre site www.cefc.com ou nous contacter

FINANCEMENT

- Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre ...)